Une pétition pour la dissolution du Syndicat de la Magistrature réunit des milliers de signatures en seulement quelques heures

13/06/2024 à 15h23



Chère lectrice, cher lecteur,

La coupe est pleine.

Cela fait des décennies que le Syndicat de la Magistrature sape votre confiance dans la Justice.

Et ce mardi, il est allé trop loin :

Suite aux résultats des élections européennes, le Syndicat de la Magistrature a publié un communiqué… SCAN-DA-LEUX.

Le SM dans la NUPES ?

Dans la foulée des élections européennes, ce mardi, **le Syndicat de la Magistrature a publié un communiqué de presse**.

Dans celui-ci, le SM appelle les magistrats “*à se mobiliser contre l’accession au pouvoir de l’extrême droite*“.

Se mobiliser contre le résultat des urnes ? Ne serait-ce pas là une prise de position politique ?

Il ajoute même qu'il "*prendra part aux mouvements collectifs d'union et de résistance*", et aux "*manifestations organisées dans les jours qui viennent partout en France*".

Ces prises de position sont extrêmement politiques !!!

Dans aucune démocratie digne de ce nom, les citoyens ne peuvent accepter une justice dans laquelle des magistrats s'opposent aussi frontalement à un parti (a fortiori, celui qui gagne les élections) !

Pour le Syndicat de la Magistrature, les élections ne sont acceptables que lorsqu'elles vont dans leur sens !

Cette prise de position est contraire à toute éthique et à toute déontologie.

Un syndicat… récidiviste

Mais surtout, ce n'est pas la première fois. Dès ses débuts en mai 68, **l'histoire du Syndicat de la Magistrature est uniquement faite de scandales et de coups de com'**.

Il y en a des dizaines chaque année, souvenez vous :

– En 2012, le Syndicat de la Magistrature appelait publiquement à voter contre un candidat à l'élection présidentielle (en l'occurrence Nicolas Sarkozy), ce qui est une prise de position politique claire !

– Il y a seulement quelques mois, le Syndicat de la Magistrature tenait un stand à la Fête de l'Humanité, grand rassemblement très à gauche.

– L'été dernier, lors de la mort de Nahel Merzouk à Nanterre, le Syndicat a fustigé les "*violences policières*" qui avaient mené à "*la mort d'un adolescent sous les balles de la police*"…

– Et surtout, en 2013, éclatait un immense scandale : le mur des cons. Sur ce "*mur des cons*", le Syndicat de la Magistrature avait affiché des dizaines de personnalités. Parmi eux, Jean-Pierre Escarfail, père d'une victime de meurtre ou encore Xavier Bébin, ancien directeur de l'Institut pour la Justice.

Et pour toutes ces prises de position politiques, jamais, le Syndicat de la Magistrature n'a jamais subi la moindre sanction.

JE SIGNE

Immoral et illégal ?

Il y a toujours eu des syndicats qui prenaient position politiquement.

Mais en l'occurrence, nous parlons d'une fonction très particulière : la Justice.

Qu'un cheminot ou qu'un ouvrier soit militant politique, cela ne me pose aucun problème. Mais **qu'un magistrat, dont le premier devoir est l'impartialité, soit militant politique, c'est extrêmement grave**.

Car la politique antagonise ! La politique influence le jugement. Si vous êtes jugé par une personne qui exècre vos opinions politiques, vous serez en droit d'avoir le pire des doutes : le doute sur l'impartialité de votre juge…

Non seulement ces prises de position sont immorales, mais elles sont peut-être même illégales.

En effet, les magistrats ont certains devoirs, contenus dans le code déontologique des magistrats.

Notamment, il est écrit noir sur blanc que :

– "dans ses engagements personnels, le magistrat (…) se

comporte ou s’exprime en public avec prudence et modération.” (Chapitre 2, alinéa 25). Est-ce le cas du SM ? Non.

– “Le magistrat, qui n’est pas un internaute comme un autre, doit être vigilant dans son utilisation des réseaux sociaux, en particulier lorsqu’il s’exprime sous son identité et en qualité de magistrat.” (Chapitre 2, alinéa 14)

– Ou encore, le magistrat doit “apprécier s’il doit demander à être dessaisi ou se déporter chaque fois que son engagement, de nature politique, philosophique, confessionnel, religieux ou associatif, aurait pour conséquence de restreindre sa liberté de réflexion ou d’analyse”. (chapitre 2, alinéa 10)

Cela suffit

Tant que les citoyens ne réagissent pas intelligemment aux agissements du Syndicat de la Magistrature, il continuera à dériver de plus en plus loin.

Jusqu’où ?

Que devons-nous attendre pour enfin mettre un terme à ses agissements ?

La solution pour mettre fin aux dérives est simple : **la dissolution du Syndicat de la Magistrature.**

Et la procédure est tout ce qu’il y a de plus facile. Pas de loi, pas de Conseil constitutionnel. Il suffit d’une simple décision du Premier ministre.

Les juges du syndicat de la Magistrature ont le droit d’avoir une sensibilité de gauche. Mais cette sensibilité ne doit pas être exacerbée dans une structure en roue libre.

Le Syndicat de la Magistrature doit comprendre qu’il est allé trop loin. S’il ne cesse pas maintenant de saper la confiance en la Justice par des prises de position militantes, il doit

savoir qu’il sera dissout.

Signez cette pétition pour demander la dissolution du Syndicat de la Magistrature :

JE SIGNE

Un immense merci d’avance,

Axelle Theillier,

Présidente de l’Institut pour la Justice

PS : le Syndicat de la Magistrature multiplie les scandales, en témoigne son communiqué pour mobiliser les magistrats contre “l’extrême droite”.

Il faut maintenant faire comprendre au Syndicat de la Magistrature que ses agissements ne sont plus acceptables. Sa dissolution doit être envisagée ! Signez cette pétition !

petition.institutpourlajustice.org